

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
 Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 Jean-François Chabot
 Poste n° 5 David Leblanc
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des fêtes
- Horaire des collectes
- Avis public
- Services municipaux
- Méli-mélo
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture
- Horaire de la patinoire

ÉDITORIAL

Dans quelques jours, ce sera la fin de l'année 2014. J'aurais aimé vous dire que ce fut une de nos meilleures au niveau de la construction résidentielle, que nous avons accueilli plusieurs commerces, mais ce n'est pas le cas. Notre municipalité vit au même rythme que les autres et de l'économie en général.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, votre conseil a été très prudent. Nous avons veillé à l'entretien de nos infrastructures et de nos équipements. Les investissements se sont concentrés à l'entretien des chemins, à l'achat d'une génératrice pour les mesures d'urgence et à l'acquisition d'un tracteur à gazon entre autres.

Pour 2015, le budget incendie sera augmenté dans le but de mieux répondre aux exigences de la loi sur la sécurité incendie. L'actualité nous rappelle l'importance d'être bien préparé, d'avoir de bons équipements et des pompiers bien formés en cas de sinistre.

Avec tout le désengagement de l'État en matière de développement économique et le transfert aux municipalités de ses compétences, nous devons continuer d'être très prudents, de contrôler nos dépenses, de faire en sorte de ne pas alourdir le fardeau fiscal de nos concitoyens.

En terminant, je vous souhaite un très joyeux temps des fêtes et que 2015 soit à la hauteur de vos espérances. Je vous donne rendez-vous à la réception civique de votre municipalité le 8 janvier prochain pour les vœux du Nouvel An.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la séance du 3 novembre 2014

Un avis de motion est donné que l'adoption du règlement 432-2014 modifiant le règlement de zonage 428-2014 afin de permettre l'industrie légère dans la zone C-114 sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le premier projet de règlement 432-2014-01 modifiant le règlement de zonage 428-2014 afin de permettre l'industrie légère dans la zone C-114. (Rés. 2014-11-118)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de refuser le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 3 201 216 du cadastre du Québec. (Rés. 2014-11-119)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Génératrice Drummond au montant de 15 320,42 \$ pour l'acquisition d'une génératrice sur remorque. (Rés. 2014-11-120)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Rénovation Daniel Ruest inc. au montant de 1 649,89 \$ pour la réparation de la toiture du Centre communautaire Régis-St-Laurent. (Rés. 2014-11-121)

Les élus municipaux renouvellement le contrat pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2014-2015 avec monsieur Harold Proulx. (Rés. 2014-11-122)

Les élus municipaux accordent le contrat pour le ramonage des cheminées pour l'année 2015 à la MRC de la Mitis. (Rés. 2014-11-123)

Les élus municipaux acceptent l'entente avec la municipalité de Saint-Donat pour l'entretien du rang 2 Negiette Est au montant de 1 150 \$ par année à compter de 2015 + indexations IPC chaque année. L'entente est d'une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. (Rés. 2014-11-124)

Les élus municipaux mandatent maître Marie-Claude Lambert de la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la municipalité dans un dossier de refoulement d'égout survenu en avril 2014. (Rés. 2014-11-125)

Les élus municipaux donnent le mandat à la firme d'architectes Goulet et LeBel pour préparer les plans et devis pour refaire les entrées et isoler le mur du côté ouest du Centre communautaire Régis-St-Laurent pour un montant de 13 400 \$ plus taxes. (Rés. 2014-11-126)

Les élus municipaux adoptent le règlement 431-2014 modifiant le règlement de lotissement 426-2014 concernant la cession de terrain pour fins de parc ou terrains de jeux. (Rés. 2014-11-127)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un constat d'infraction aux propriétaires du terrain 3 200 857 pour des travaux non terminés. (Rés. 2014-11-128)

Les élus municipaux annulent la résolution 2014-09-102 concernant la fermeture de la route du Fourneau-à-Chaux pour l'hiver 2014-2015. (Rés. 2014-11-129)

Les élus municipaux mandatent la firme Nycalé pour faire la caractérisation des terrains sur la rue de la Gare. Le contrat est de 3 500 \$ plus taxes et les frais seront répartis entre les différents propriétaires. (Rés. 2014-11-130)

Les élus municipaux dénoncent l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement et le développement économique local en ne maintenant plus les CLD (Centre local de développement). (Rés. 2014-11-131)

Une motion de félicitations est envoyée à l'entreprise Miralis pour avoir remporté un prix dans le cadre du neuvième Gala national des Grands Prix santé et sécurité du travail 2014 dans la catégorie INNOVATION/grandes entreprises.

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 1^{er} décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : février 2015
Tombée des articles : 20 janvier 2015
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges  : recyclage  : compostage

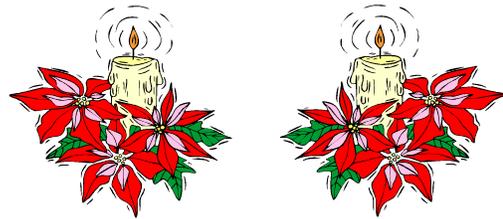
HORAIRE DES COLLECTES

décembre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10 	11 	12	13
14	15	16	17 	18 	19	20
21	22	23	24 	25	26	27
28	29	30	31 			

BUDGET 2014

Le budget pour l'année 2015 sera adopté le lundi 15 décembre à 20 heures lors d'une session extraordinaire.



HORAIRE DES FÊTES

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés du 19 décembre à 16 h 30 jusqu'au 5 janvier à 8 h 30.

HORAIRE DES FÊTES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Veuillez prendre note que le ramassage du recyclage prévu le **jeudi 25 décembre** pour le **secteur 1** est reporté au **mercredi 24 décembre en même temps que le secteur 2.**

De plus, le ramassage des vidanges prévu pour le **jeudi 1^{er} janvier** pour le **secteur 1** est reporté au **mercredi 31 décembre.**

Merci de votre collaboration.

janvier 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7 	8 	9	10
11	12	13	14 	15 	16	17
18	19	20	21 	22 	23	24
25	26	27	28 	29 	30	31

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 432-2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 – INDUSTRIE LÉGÈRE DANS LA ZONE C-114

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2014-11-118 à sa séance du 3 novembre 2014 d'un projet de règlement numéro 432-2014-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage 428-2014 – industrie légère dans la zone C-114;

- permettre l'industrie légère dans la zone C-114

tiendra une assemblée publique de consultation le 12 janvier 2015 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de décembre 2014

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

SAISON HIVERNALE

Nous demandons votre collaboration

S'il y a une chute de neige importante lors de la journée de ramassage, soit des ordures, du recyclage ou du compostage, nous vous demandons de ne pas mettre vos bacs au chemin. La neige poussée par les déneigeuses les fait souvent tomber sur le côté et ils se font enterrer. Il est difficile pour les opérateurs de déneigement de le contourner et les risques d'endommagement sont plus importants.

Il serait beaucoup plus simple pour chacun d'entre vous d'attendre à la prochaine collecte. Cela rendra le déneigement plus facile et la collecte aussi par le fait même.

Merci de votre collaboration.

LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il existe une certaine confusion pour la collecte des bacs. Nous tenterons ici d'éclaircir la situation.

Depuis le début de novembre, la collecte des déchets, c'est à dire, la collecte des bacs noirs ou verts se fait aux 4 semaines et restera ainsi jusqu'à la fin de mars 2015. À partir d'avril, la collecte reprendra aux 2 semaines, et ce, pour toute la période estivale.

La collecte des matières recyclables, c'est à dire la collecte des bacs bleus quant à elle demeure aux 2 semaines, et ce, pour l'année.

La collecte des matières à composter, c'est à dire, la collecte des bacs bruns se fera aux 4 semaines, et ce, pour décembre, janvier, février jusqu'à la fin de mars 2015. Pour avril, octobre et novembre, la collecte se fera aux 2 semaines. À compter de mai, la collecte se fera à chaque semaine jusqu'à la fin de septembre 2015.

Veillez vous référer à votre journal Contact pour consulter les calendriers des collectes ou encore visiter le site internet de la municipalité pour consulter les calendriers à l'adresse suivante : <http://www.stanaclet.qc.ca/services/horaire> – matières résiduelles

Ne vous fiez pas qu'au voisin, il est peut-être dans l'erreur cette journée-là ni à ce qu'on entend à la radio concernant les collectes à la Ville de Rimouski, car on ne fait pas partie de la Ville.

Par la même occasion, pourquoi ne pas prendre l'habitude de placer votre bac le soir précédant la collecte, il y a ainsi moins de risques de manquer le camion de ramassage.

Aux locataires de logements multiples

Nous ne vous avons pas livré de bac brun compte tenu de l'espace dont vous disposez pour placer vos bacs.

Toutefois, si vous désirez contribuer au compostage et avoir votre propre bac, vous devez en faire la demande auprès du bureau municipal au 418 723-2816. Il n'y a aucuns frais pour recevoir un bac brun.

Alain Lapierre

SERVICES MUNICIPAUX

PRÉCAUTIONS HIVERNALES

Abri d'auto

Les abris d'auto sont autorisés du 15 octobre au 1^{er} mai.

Stationnement de nuit en période hivernale

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La Municipalité est autorisée à faire remorquer les véhicules en infraction, et ce, aux frais des propriétaires.

Boîte aux lettres

La boîte aux lettres en bordure d'une route rurale doit être placée à une distance et à une hauteur suffisantes pour ne pas nuire aux opérations de déneigement. Il serait pertinent de les munir d'une balise afin de permettre à nos opérateurs de les situer.

UN P'TIT PEU D'URBANISME

La cour de votre propriété, ni un entrepôt, ni un terrain de camping!

L'aménagement de votre propriété et l'utilisation que vous faites de votre cour sont assujettis à la réglementation de zonage de la municipalité. Dans un souci de respect de votre entourage, certaines utilisations sont interdites sur les propriétés résidentielles. L'article 7.2 du règlement de zonage numéro 424-2014 contient les éléments vers lesquels le service d'inspection de la municipalité doit régulièrement intervenir:

«L'emploi de wagons de chemin de fer, de tramways, d'autobus, boîtes de camion, remorques, semi-remorques ou autres véhicules est prohibé pour toutes autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus. Les roulottes ne sont permises que sur des terrains de camping spécialement aménagés.»

Malgré l'article précédent, il est quand même possible d'utiliser un bâtiment temporaire à d'autres fins que l'habitation. L'article 8.2 du même règlement mentionne que:

Tout bâtiment temporaire utilisé à des fins autres que l'habitation, c'est-à-dire à des fins d'entreposage de matériaux de construction, d'outillage ou utilisé comme roulotte de chantier est autorisé sur l'ensemble du territoire de la municipalité aux conditions suivantes :

1) Le bâtiment temporaire ne doit pas être installé de façon permanente.

2) Le bâtiment temporaire doit respecter la marge avant prescrite pour la zone, mais peut se situer dans les marges latérales et arrière, à une distance minimale de 2 mètres des lignes de lot.

3) Le bâtiment temporaire doit être enlevé dans les 30 jours suivant la fin des travaux de construction justifiant son implantation.

4) Les installations septiques doivent être conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et aux règlements érigés sous son empire, le cas échéant.

Et je profite de cet article pour saluer et remercier tous ceux et celles que j'ai eu la chance de côtoyer durant la dernière année. Mon mandat se terminera à la fin de cette année et Marie-Hélène Michaud sera de retour pour vous servir dès le début de l'année 2015. Ce fut un réel plaisir de vous accompagner dans vos différents projets et de vous guider à l'intérieur de la réglementation de la municipalité. Je vous souhaite une période des fêtes des plus heureuses et une année 2015 tout en santé!! Bonne chance dans tous vos projets, mais...n'oubliez pas de demander votre permis!!

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

Contact page 5

MÉLI-MÉLO

QUESTION DU MOIS



Question 10

Vrai ou faux? Avec l'âge, certains problèmes de santé peuvent apparaître. C'est pourquoi, six mois avant vos 75 ans et 80 ans, puis tous les 2 ans par la suite, la Société de l'assurance automobile du Québec vous demandera de faire remplir par un médecin le

formulaire Rapport d'examen médical et rapport d'examen visuel.?

Réponse : VRAI!

La Société peut aussi vous demander de vous soumettre à un examen médical ou de la vue dans les cas suivants :

- vous avez atteint l'âge de 70 ans;
- votre comportement sur la route ou votre état de santé, ou les deux laissent croire que votre compétence à conduire doit être vérifiée;
- vous n'avez pas subi d'examen médical ou de la vue depuis dix ans et la Société juge nécessaire que vous vous y soumettiez dans les meilleurs délais.

Question 11

Quel véhicule a priorité dans un carrefour giratoire, celui qui y entre ou celui qui veut en sortir?

ÉCONOLOGIS

Préparez votre logis pour l'hiver! L'Équipe d'Éconologis est de retour!!



Avec l'hiver, jusqu'à 75% de la facture peut être consacrée au chauffage et à l'eau chaude. Pour les personnes à faible revenu, cela peut représenter

des frais élevés.

Une solution? Éconologis est un programme en efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu, qu'ils soient locataires ou propriétaires. En vous inscrivant, deux conseillers se rendent à votre domicile. Ils vous donnent des conseils personnalisés et mettent en place des mesures pour réduire les pertes d'énergie (plastiques dans les fenêtres, installation de seuils de porte ou de coupe-froid, pomme de douche à débit réduit, etc.).

Inscrivez-vous rapidement pour vous assurer d'obtenir le service avant que l'hiver ne soit trop installé! Appelez dès maintenant! 418 523-5595 ou 1-866-266-0008.

Comité Phares
La Mitis/Rimouski-Neigette

► Vous cherchez un emploi ?

► Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière ?

► Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches ?

N'hésitez pas à me contacter!
Service gratuit et confidentiel!

Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares
☎ 418-318-3200

Emploi Québec
Action Travail
Rimouski-Neigette

Le Comité Phares s'implique dans les municipalités rurales

Nous recherchons une ou plusieurs personnes bénévoles désireuses de s'impliquer au sein du comité pour votre municipalité.

Vous avez quelques heures de votre temps à consacrer à une organisation!

Vous désirez aider vos concitoyens en regard à leurs besoins face au marché du travail ou de formation! Contactez-nous...

Pour information : Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares
MRC Rimouski-Neigette / La Mitis
Téléphone: 418-318-3200 / Courriel : phare_rn@globetrotter.net

Certains frais peuvent vous être remboursés

Action Travail
Emploi Québec



ÉCOCENTRE DE RIMOUSKI: HEURES D'OUVERTURE DURANT LA SAISON FROIDE

RIMOUSKI, le 12 novembre 2014 – La Ville de Rimouski désire informer la population de Rimouski et des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette des heures d'ouverture de l'écocentre pour la saison froide.

Du 1^{er} au 13 décembre 2014

L'écocentre sera ouvert les vendredis de 12 h à 16 h et les samedis de 8 h 30 à 12 h.

Du 14 décembre 2014 au 31 janvier 2015

L'écocentre sera fermé.

Du 1^{er} février au 31 mars 2015

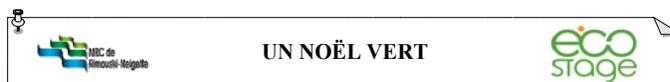
L'écocentre sera ouvert les vendredis de 12 h à 16 h et les samedis de 8 h 30 à 12 h.

La population est invitée à profiter de l'horaire actuel (du lundi au vendredi de 7 h 15 à 16 h et le samedi de 8 h 30 à 16 h), en vigueur jusqu'au 30 novembre, pour apporter à l'écocentre toute matière et tout résidu dont il est facile de se départir de façon écologique grâce aux services de récupération offerts par l'écocentre.

La Ville de Rimouski remercie les citoyennes et les citoyens pour leurs efforts à protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.

SOURCE
Communications
Direction générale
418 724-3108
communications@ville.rimouski.qc.ca

RENSEIGNEMENTS
Claire Lafrance
Coordonnatrice en environnement
Service génie et environnement
418 724-3134
claire.lafrance@ville.rimouski.qc.ca



Cette année pour Noël, on vous propose des petits gestes écologiques simples et créatifs pour profiter de la magie des fêtes de façon écoresponsable !

POUR DÉCORER :



Choisissez un sapin naturel cultivé au Bas-St-Laurent! **Après les fêtes, apportez votre sapin au Carrefour Rimouski entre le 1^{er} et le 11 janvier 2015** afin qu'il puisse être recyclé et qu'il évite le site d'enfouissement.

Favorisez l'achat de lumières **DEL**, plus durable et 90 % moins énergivore que les lumières traditionnelles, et installez une minuterie pour vos lumières extérieures afin d'économiser l'électricité.

Acheter de nouvelles décorations chaque année finit par prendre beaucoup de place dans le sous-sol... et au site d'enfouissement. Réutilisez vos décorations, créer vos propres décorations ou même, organisez un échange de décorations avec vos amis, un bon moyen de se renouveler sans dépenser!

POUR OFFRIR :



Privilégiez des objets fabriqués par un artisan local, produits au Québec ou par vous-même. Ces cadeaux ont un faible impact environnemental et une valeur sociale ajoutée.

Optez pour des cadeaux « dématérialisés » : billets de théâtre ou spectacle, chèque-cadeau d'offre de coup de main (gardiennage, pelletage...), escapade en plein air, etc.

Organisez un échange de cadeaux sans magasinage : chacun apporte un objet qu'il a déjà à la maison et qu'il est prêt à offrir : échange de livres, d'objets rigolos, de cadeaux faits maison...

POUR EMBALLER :

Les emballages métalliques, choux et rubans **ne se recyclent pas**. Bricolez un emballage avec des matériaux récupérés et/ou réutilisables: tissus, journaux, sacs réutilisables, boîtes...

Pour les cartes de souhaits, favorisez celles qui sont imprimées sur du papier 100 % recyclé, dessinées par des artistes locaux ou achetez celles qui sont vendues au profit d'une cause sociale.

POUR RECEVOIR :



Évitez le gaspillage en calculant adéquatement la quantité de nourriture nécessaire. Mettez en vedette des aliments locaux et biologiques : www.saveursbsl.com. Vous pouvez aussi apporter la nourriture non entamée à Moisson Rimouski-Neigette (418-722-0016).

Choisissez des nappes et serviettes en tissu et de la vaisselle réutilisable, beaucoup plus élégante que le plastique et le papier. Faites de la vaisselle une activité amusante en famille!

JOYEUSES FÊTES À TOUS!

Pour plus d'idées pour un Noël écolo et coloré :

<http://www.equiterre.org/geste/noel-ecolo-colo>

http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Recuperation_Noel2013_RECYC-QUEBEC.pdf



Par Gaëlle Bailon-Poujol, écostagiaire

Il n'y a pas de moment mieux choisi pour vous dire merci de votre confiance.

La direction et le personnel des caisses Desjardins de la Rivière Neigette vous souhaitent de joyeuses fêtes et vous offrent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 2015.



Officialisation du toponyme Mondrain

Les Jardins du Mondrain (association de résidents de Saint-Anaclet) ont fait un pas de plus pour faire mieux connaître leur existence et, par voie de conséquence, celle d'une entité géographique de la municipalité de Saint-Anaclet. Le 5 septembre dernier, le bureau de direction des Jardins du Mondrain a réussi à faire officialiser le nom de lieu « Mondrain » par la Commission de toponymie du Québec (CTQ). Cet organisme gouvernemental, créé en vertu des dispositions de la Charte de la langue française, assume le mandat d'approuver et d'officialiser les noms de lieux au Québec.

Pour situer cette nouvelle dans son contexte général, rappelons que l'ancienne Association des résidents du 2e Rang Ouest de Saint-Anaclet avait depuis le 11 juin 2014 changé son nom pour adopter celui des Jardins du Mondrain, et cela en vue de se repositionner en fonction de son avenir. Le terrain dont l'association héritera prochainement se situe à proximité de cette belle colline, d'où le choix de ce nouveau nom plus représentatif.

C'est à la suite d'une demande d'officialisation faite par Les Jardins du Mondrain que la CTQ leur confirmait le 9 octobre 2014 avoir retenu le nom et l'orthographe définitive pour cette colline située entre les 2e et 3e Rangs Ouest de Saint-Anaclet. La demande de l'association a reçu un accueil positif de cette autorité parce que l'appellation locale de Mondrain représentait un intérêt certain sur le plan du patrimoine toponymique québécois et parce qu'il coexistait diverses orthographes en usage dans les rares écrits régionaux pour nommer la colline.

Dans l'attestation d'officialisation, on peut lire ce qui suit : « Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis et approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation. »

La CTQ a transmis une copie conforme de cet avis d'officialisation au ministère des Ressources naturelles, à la MRC de Rimouski-Neigette et à la municipalité de Saint-Anaclet. Voilà un dénouement heureux qui rejallira sur la communauté entière de Saint-Anaclet.

Le secrétaire des Jardins du Mondrain

PUBLICITÉ NON DÉSIRÉE



Saviez-vous que vous pouvez consulter les publisacs en ligne?

La publicité non sollicitée: c'est votre choix!
Ce petit collant peut éliminer jusqu'à 50 kg de déchet par année.

Collez cette vignette sur votre boîte aux lettres est un petit geste qui a un grand impact



CONTRIBUEZ À DIMINUER LE GASPILLAGE DE PAPIER!

À lui seul, le publisac peut peser plus de 900 grammes. Après avoir été consulté (ou pas), tout ce papier se retrouve au recyclage ou au site d'enfouissement. La gestion de cette matière résiduelle a un grand impact économique et environnemental pour votre municipalité.

QUOI FAIRE? Vous pouvez faire votre part grâce à un geste tout simple :

Posez une vignette « pas de circulaire » sur votre boîte aux lettres. Vous participez alors au premier R du principe des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler.

La vignette « pas de circulaire » signifie que vous ne voulez plus recevoir de circulaires publicitaires dans votre boîte aux lettres, incluant le publisac. Cependant, les facteurs devraient continuer à vous distribuer les infolettres municipales et informations électorales.

Si le camelot ne respecte pas l'autocollant, vous pouvez faire une plainte en appelant Publisac 1-888-999-2272.

OÙ SE PROCURER LA VIGNETTE AUTOCOLLANTE?

Vous pouvez maintenant vous procurer un autocollant gratuit de 2 façons:

- bureau municipal: 318 rue Principale Ouest, St-Anaclet
- en appelant Publisac : 1-888-999-2272

OÙ POSER LA VIGNETTE? Poser cet autocollant bien visiblement sur votre boîte aux lettres ou sur le rebord intérieur de la porte de votre boîte postale.

DES MOYENS POUR RESTER BIEN INFORMÉ!

- Toutes les circulaires du publisac sur www.publisac.ca/rimouski
- Pour les informations locales : www.lavantage.qc.ca
- www.stanaclet.qc.ca ou www.mrcrimouskineigette.qc.ca



POUR EN FAIRE PLUS

- Se désabonner du bottin téléphonique <http://delivery.vpg.com/fr/FR/Home/Index/>
- Pour ne pas recevoir d'offres non sollicitées <http://online.the-cma.org/french/?APIKEY>

C'EST VOTRE CHOIX!

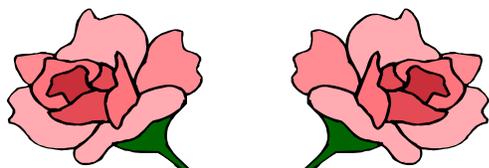


Si vous appréciez consulter les circulaires, une fois que vous avez terminé, n'oubliez pas de ne pas mettre les circulaires dans un sac de plastique avant de les mettre dans le bac de recyclage, posez les en vrac dans le bac!

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

En ce début décembre, le comité a pris un congé pour l'hiver. Nous serons de retour en 2015 pour préparer la venue des classificateurs des Fleurons du Québec. Nous aimerions vous souhaiter de très joyeuses fêtes. Que l'année qui vient soit à la hauteur de vos souhaits.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement



BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

L'Équipe de la bibliothèque tient à vous souhaiter une magnifique période des Fêtes, que l'année à venir vous apporte joie, amour et santé.

Prenez note que la bibliothèque sera fermée du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015.



Il nous fera plaisir de vous retrouver après ce congé de Noël pour dévorer à nouveau une multitude de livres.

Important : quelques demandes spéciales arriveront à la bibliothèque d'ici le jeudi 4 décembre 2014. Nous attendons aussi pour janvier divers titres à paraître.

Je veux aussi souligner l'immense travail de chaque bénévole au cours de l'année 2014. La bibliothèque ne serait pas la même sans vous. Merci !

Au plaisir de se revoir en 2015 !

Anne Boucher, responsable de la bibliothèque

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous tous et toutes,

Nos activités de financement pour 2014 sont du passé et nous sommes à faire les bilans. Notre déjeuner du 19 octobre a rapporté 1 941 \$ bruts. En incluant la vente des billets pour les photos et la peinture, le revenu net a été de 1 642,46 \$. Merci de votre présence en grand nombre à ce déjeuner.

Le samedi 15 novembre avait lieu notre récital à l'église. Plus de 250 personnes se sont présentées, ce qui dépasse légèrement l'assistance de l'an passé. Ce fut un véritable succès et bien des gens nous ont donné des commentaires positifs. Un sondage a été demandé aux personnes présentes et nous ferons tout en notre possible pour tenir compte des commentaires reçus pour une future édition. Quelques revenus et dépenses marginales restent à être reçus, mais nous devrions être en mesure de dépasser les 4 500 \$ comme revenu net. Ces deux activités, grâce à votre support, devraient permettre de terminer notre année sans faire de déficit si les dépenses d'huile n'explorent pas en décembre.

Le 6 novembre dernier, notre fournaise à l'église nous a donné des signes avant-coureurs de fin de vie et nous avons dû effectuer un sauvetage d'urgence. Pour le moment, elle fonctionne, mais nous ne sommes pas en mesure de dire pour combien de temps. Votre assemblée de Fabrique a débuté une profonde réflexion sur le système de chauffage et nous vous ferons part des orientations à très court terme puisque nous n'aurons peut-être aucun autre choix que de le changer. Nous faisons face à un immense défi financier et un effort de la population sera sans aucun doute requis.

Nos capitations en 2014 sont en baisse de près de 2 000 \$ par rapport à l'an passé. Nous espérons que ceux qui ont oublié se manifestent dans les prochaines semaines afin de conserver la santé financière de la fabrique.

Merci de soutenir votre fabrique.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

A handwritten signature in black ink that reads "Maurice Lepage".



L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



**L'Apela est une
organisation efficace
grâce au bénévolat**

L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'anguille est un Organisme à But Non Lucratif (OBNL) en environnement fondé en 1984.

Gestion et affaires courantes réalisées par le bénévolat

L'Apela ne peut s'offrir les services d'une direction générale et d'employés salariés. Une telle permanence d'organisation est évaluée à près de 100,000 \$ par année. Les fonctions organisation et gestion des affaires courantes, comme pour plusieurs OBNL, sont donc réalisées par des administrateurs bénévoles selon leur disponibilités, connaissances et affinités.

Financement gestion et affaires courantes

Les frais d'opération touchant gestion et affaires courantes sont assurés par les cotisations des membres soit une somme d'environ 1,500 \$ par année. Les assurances responsabilité, les frais de bureau et le remboursement des dépenses des bénévoles font partie de ces frais d'opération.

Financement des projets

L'Apela ne bénéficie pas de financement statutaire année après année. Nous devons trouver du financement projet par projet pour réaliser des travaux sur le terrain.

Conseil d'administration actuel

André Lévesque, président; France Lambert, vice-présidente; Damien Lemay, secrétaire; Christine Malenfant, trésorière; Micheline Dubé, Rock Guérin, Clément Proulx, Marcel Rousseau et Serge Ruest; administrateurs.

André Lévesque **418 722-9637**

CORPORATION DU PATRIMOINE



Prix du Patrimoine de Saint-Anaclet

L'Assemblée générale annuelle de la Corporation tenue le 19 novembre dernier a accueilli favorablement une proposition du Conseil d'administration (CA) de créer les Prix du patrimoine de St-Anaclet.

Les prix visent à **encourager les initiatives de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti de St-Anaclet**. En particulier, l'on veut souligner la valeur patrimoniale d'un bâtiment, la présence de ses attributs d'origine, les efforts pour le mettre en valeur ainsi que l'entretien et l'aménagement d'un bâtiment. Le cadre général du concours est inspiré du concours du Conseil de la Culture pour les Prix du patrimoine de la MRC et du Bas-Saint-Laurent.

Le concours sera tenu aux deux ans, aux **années impaires à compter de 2015**, pour alterner avec les Prix du patrimoine de la MRC et du BSL. Deux prix seront remis par le CA en novembre à l'Assemblée générale annuelle de la Corporation, chaque année du concours.

Un comité d'évaluation (juges, personnes-ressources de la MRC, du Conseil de la Culture, ...) formé par le CA de la Corporation va déterminer les gagnants à partir d'une grille de jugement semblable à celle du concours Maisons fleuries. Les critères d'évaluation sont inspirés de ceux appliqués lors de la sélection des bâtiments pour l'album du patrimoine bâti de St-Anaclet publié par la Corporation du patrimoine en 2006.

Un appel public de candidatures sera fait par la Corporation qui pourra également solliciter des candidatures au besoin, si leur nombre est jugé insuffisant. Une plaque commémorative à apposer sur le bâtiment (ou le site) et un certificat personnalisé seront remis aux gagnants.

Nous encourageons ainsi les efforts de promotion de notre patrimoine, une manière de susciter d'autres initiatives dans le milieu.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

ORGANISMES

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET VOUS INFORME

Les produits Lions sont toujours en vente aux prix suivants : gâteaux aux fruits 16 \$, noix 12 \$ et truffes 10 \$. Les profits de ces ventes vont entièrement au fonds des œuvres. Pour info : 418 722-7685.

Pour la distribution de la traditionnelle « **canne de bonbon** », les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Le déjeuner du Père Noël se tiendra le dimanche 21 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du Père Noël. Coûts : adulte (5 \$), enfants de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit.

Gaétan Pelletier, comité publicité.

PANIER DE NOËL À SAINT-ANACLET

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le **12 décembre**. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. À Saint-Anaclet, c'est le Club Lions de l'endroit qui coordonne la distribution et les demandes doivent lui être transmises directement au 25 C, rue Principale Est, Saint-Anaclet G0K 1H0.

À noter que des boîtes et des petites banques sont placées dans les commerces locaux, à l'école, au CPE les petits soleils magiques, chez Miralis et à la Caisse Desjardins de la Rivière-Neigette pour recueillir dons et denrées non périssables. Pour plus d'infos, contactez Francine Julien au 418 722-7278 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Club Lions de St-Anaclet

CLUB DES 50 + ANS DE ST-ANACLET

DÎNER DE NOËL

Le club des 50 ans et plus de Saint-Anaclet aura son traditionnel dîner de Noël ce dimanche 14 décembre à midi au centre communautaire Régis-Saint-Laurent. Les membres du club paieront 15 \$ ainsi que les proches qui veulent les accompagner. Les autres personnes qui voudront se joindre à nous paieront 18 \$. Le conseil d'administration désire vous offrir un moment agréable avec un repas de cipaille, de cadeaux et de l'animation. Pour des informations et des billets vous pouvez vous adresser aux numéros suivants : 418 724-4822, 418 724-7076.

AFÉAS DE ST-ANACLET

Opération TENDRE LA MAIN

Il y a 25 ans, le 6 décembre 1989, survenait le drame de Polytechnique, que tous ont en mémoire, alors que 14 jeunes femmes, 14 futures ingénieures, ont péri sous les balles d'un tireur fou, Marc Lépine.

Le 6 décembre est devenu la JOURNÉE NATIONALE de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et, depuis 2 ans, le 8 décembre, à la demande de l'AFEAS, a été décrété Journée contre l'intimidation, autre forme de violence plus sournoise, toutefois, mais très actuelle.

L'AFEAS organise une campagne annuelle de sensibilisation à la violence, qui se tient du 25 novembre au 6 décembre, en distribuant des rubans blancs et en montant des ARBRES DE PAIX : des rubans blancs, dont la forme de V inversé dit «NON à la violence!». Les jours précédant le 6 décembre, la distribution des rubans blancs se fera dans les commerces et édifices publics de la municipalité.

Pour le montage de l'ARBRE DE PAIX, vous êtes invités à rejoindre les membres de l'AFEAS devant la Mairie, le 5 décembre, à 10 heures. Nous remercions la Municipalité pour sa collaboration et son appui.

Le 6 décembre, je porte mon ruban blanc en souvenir du drame de Polytechnique.

Raymonde Vandal, prés AFEAS de St-Anaclet.



*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en décembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :



**4 décembre 11 h 30 : Dîner rencontre.
Récital de Noël de la chorale Les
Voix d'Or**

**18 décembre 11 h 30 : Dîner
rencontre. Récital de Noël en
compagnie de messieurs René-Jean
Banville et Lucien Poirier**

**8 janvier 11 h 30 : Dîner des Rois
d'antan du Club Lions**

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

L'équipe du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous souhaite de très **JOYEUSES FÊTES!**

CERCLE DE FERMIÈRES

Le 10 décembre à 17 h 30, se tiendra à la salle Réal-Lamontagne la réunion du cercle de Fermières de St-Anaclet suivi du traditionnel souper de Noël!

De succulents mets concoctés par quelques membres seront au menu. Nous profiterons de l'occasion pour échanger nos souhaits des Fêtes !!

Bienvenue à toutes!

Augustine Lavoie

N.B. Il ne reste que 10 livres de recettes "Qu'est-ce qu'on mange au temps des Fêtes" !!!

Contact page 11

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, Ste-Blandine et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 12 décembre à 16 h 30.

ZUMBA® HIVERNAL À ST-ANACLET

Du 20 janvier au 24 mars 2015, les mardis à 19 heures à la salle du service de garde de l'école des Sources 10 semaines pour 80 \$ Inscription le mardi 13 janvier à 19 heures au Centre communautaire. Marie-Andrée Guay, instructrice certifiée 418 318-5909

 Marie Andrée Zumbab1/Zumbatoning

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront cet hiver au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La session d'une durée de 11 semaines débutera le 12 janvier. L'horaire de cette activité est la suivante : les lundis de 19 h 45 à 20 h 45 et les jeudis de 19 h à 20 h et le coût est fixé à 45 \$.

L'entraîneuse est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobie.

Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

ZUMBA GOLD

 Le programme Zumba Gold® s'adresse à tous ceux et celles qui recherchent une formule respectant leur capacité physique et leur rythme. Les chorégraphies sont adaptées aux besoins des participants et les mouvements plus sécuritaires.

Ce qui ne change pas, c'est la formule célèbre de la Zumba® Fitness : musique entraînante et l'ambiance est stimulante!

Horaire : Les mardis de 19 h à 20 h pour 10 semaines du 13 janvier au 17 mars 2015.

Inscription et démonstration : le 13 janvier 18 h 30. N'oubliez pas vos chaussures confortables pour en faire l'essai. Les hommes sont les bienvenus!

Lieu : Salle Réal-Lamontagne,

Tarif : 70 \$

Pour information : *Julie Lebrasseur* 418-727-6384

Instructeur certifié Zumba fitness et Zumba Gold Ergothérapeute

HORAIRE DE LA PATINOIRE

SUR SEMAINE		SAMEDI		DIMANCHE	
13 h	Ouverture	9 h à 11 h	Patinage libre	9 h à 11 h	Hockey libre
13 h à 14 h 30	Patinage libre	11 h à 14 h	Hockey libre	11 h à 13 h	Patinage libre
14 h 30 à 18 h	Hockey libre				
18 h à 19 h	Patinage libre				
19 h à 20 h	Patinage libre	14 h à 15 h	Patinage libre	15 h à 16 h	Patinage libre
20 h à 21 h 30	Hockey libre	15 h à 18 h	Hockey libre	16 h à 18 h	Hockey libre
21 h 30	Fermeture de la glace	18 h à 20 h	Patinage libre	18 h à 20 h	Patinage libre
22 h	Fermeture des vestiaires et du local	20 h à 21 h 30	Hockey libre	20 h à 21 h 30	Hockey libre
		21 h 30		Fermeture de la glace	
		22 h		Fermeture des vestiaires et du local	

Pour connaître l'état de la glace, composez le 724-0900.

Chaque mardi de 9 h à 12 h, la patinoire est réservée pour la garderie Les Petits Soleils Magiques.

Chaque mardi soir, la patinoire est réservée de 20 h à 21 h 30 à un groupe.

Le vendredi entre 13 h et 15 h, la patinoire est réservée aux personnes de 50 ans et plus.

Relâche des fêtes : la patinoire sera fermée à compter de 17 h les 24 et 31 décembre ainsi que toute la journée des 25 décembre et 1^{er} janvier.

N.B. La patinoire sera fermée toute la journée le vendredi 12 décembre .

Veillez prendre note que l'horaire subira des changements lorsque le hockey mineur et les cours de patinage débuteront en janvier.